

Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis No 20-11

Octroi d'une aide à fonds perdu et d'une garantie de déficit en faveur d'un Centre de Recherche d'Entrepreneuriat, d'Innovation et de Transmission des Métiers de la Mécanique d'Art (CREITMMA).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 21-11 s'est réunie le mardi 24 novembre 2020. Elle était composée de Pierre-Alain Gerber, Isabelle Dessonnaz, Christelle BIETRI, Noémie Augsburgers, Marie Claire André Mollet, rapporteur Xavier Veuthey. Dominique Mouret était excusé. Le Syndic Cédric Roten, le Municipal Lionel-Numa Pesanti, le Secrétaire municipal Stéphane Champod, accompagnés par le Consultant externe Nicolas Servageon, ont reçu la Commission au Foyer Alexei Jaccard. Nous les remercions pour leur argumentation, leurs réponses à nos questions et leur travail.

Le Syndic a rappelé que le soutien au CREITMMA s'inscrit dans les 6 axes stratégiques de la politique sainte-croix en matière de Mécanique d'art. Et en particuliers ceux de la valorisation et de la communication (conjointement avec le nouveau musée), de la formation, de la transmission et de l'innovation (page 2 du préavis). En outre, le Syndic a relevé que la création du CREITMMA au printemps 2021 facilitera, à point nommé, les démarches pour l'activation des leviers que sont le crédit-cadre du Canton (page 11 du préavis), l'UNESCO ou encore la Loterie Romande.

Nicolas Servageon, consultant externe, a appuyé par deux exemples de friches industrielles, à Sion et à Renens, épanouies ensuite de démarches similaires à celles du CREITMMA. Aussi estime-t-il que le jeu en vaut la chandelle.

De la discussions qui a suivi, sont ressortis les points suivants: ●Le CREITMMA contribuera à la transmission intergénérationnelle des savoirs sainte-croix. ●Le CREITMMA sera autonome et responsable de ses actions mais il n'obtiendra les fonds de la Municipalité que progressivement dans le temps, sur la base de demandes motivées avec précision ● Pour l'heure, la HEIG-VD n'est pas associée à la création du CREITMMA ● Selon son budget, les charges du CREITMMA augmenteront en fonction des recettes de ses activités ● Le crédit-cadre ne courra qu'à partir de la création du CREITMMA.

Par vote, le préavis a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission.

Conclusion: à l'unanimité de ses membres, la commission recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter les conclusions du préavis 20-11 telles que présentées par la Municipalité

Pour la commission: Xavier Veuthey